

Décision

Générale

colonial

Décision n° 73-854/SG/AE portant rectificatif aux décisions n° 72-990/SG/AE du 26 juin 1972, 72-1438/SG/AE du 6 octobre 1972, 73-263/SG/AE du 13 février 1973, 73-678/SG/AE du 25 avril 1973 relatives aux indices de prix et salaires à prendre en compte pour l'application des clauses de variation de prix dans les marchés de construction et de travaux publics passés pour le compte du Territoire.

n° 73-854/SG/AE

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Date de publication
29 mai 1973

Numéro JO
n° 11 du 10/06/1973

Date du numéro
10 juin 1973

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Les valeurs des indices S 1 et Icc données dans les décisions susvisées pour les divers mois de l'année 1972 doivent être remplacées par les valeurs suivantes : Art. 2. — Les autres indices restent sans changement.